

Les dépenses publiques en faveur du covoiturage

Présentation – Vendredi 7 février 2025



Plan de la présentation

Présentation de l'étude	3
Pratique du covoiturage	5
Dépenses publiques en faveur du covoiturage	9
<i>Politiques nationales de covoiturage</i>	<i>10</i>
<i>Politiques locales de covoiturage</i>	<i>13</i>
<i>Dépenses publiques indirectes</i>	<i>15</i>
<i>Externalités monétarisables</i>	<i>18</i>
<i>Synthèse</i>	<i>20</i>
<i>Comparaison avec les autres modes de déplacement</i>	<i>24</i>
<i>Recommandations</i>	<i>25</i>

Présentation de l'étude



Présentation de l'étude

- L'étude porte sur les dépenses publiques en faveur du covoiturage, en France métropolitaine.
- Elle a été réalisée par ADETEC pour le compte de l'Association Qualité Mobilité.
- Elle constitue une mise à jour d'une étude réalisée en 2017.
- Tous les aides et avantages d'origine publique sont pris en compte, quelles qu'en soient la forme et la nature, qu'ils soient volontaires ou non, qu'ils relèvent du droit ou d'une non application du droit.
- Les résultats sont exprimés en euros 2023.



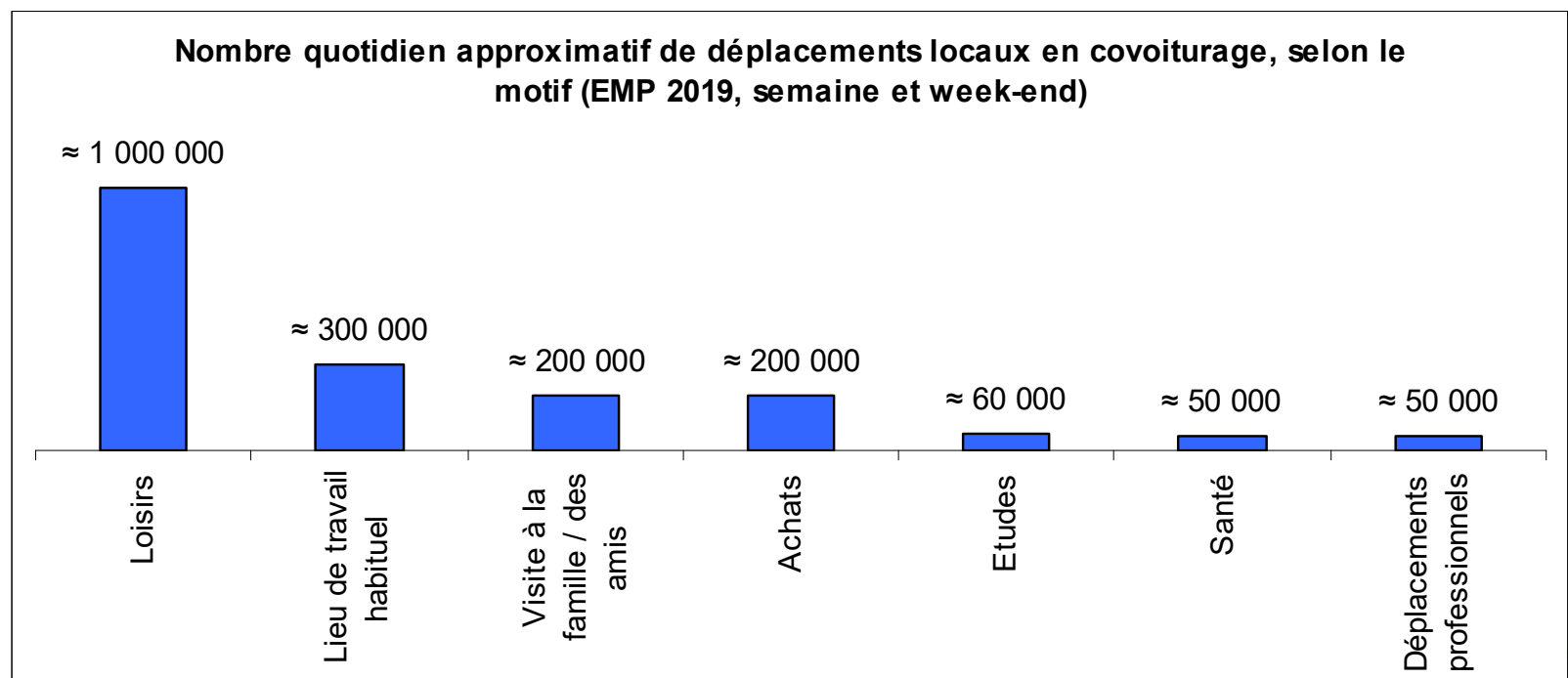
Pratique du covoiturage

- Principale source des données : enquête mobilité nationale de 2019 (EMP 2019).
- Calculs : EMP et ADETEC.



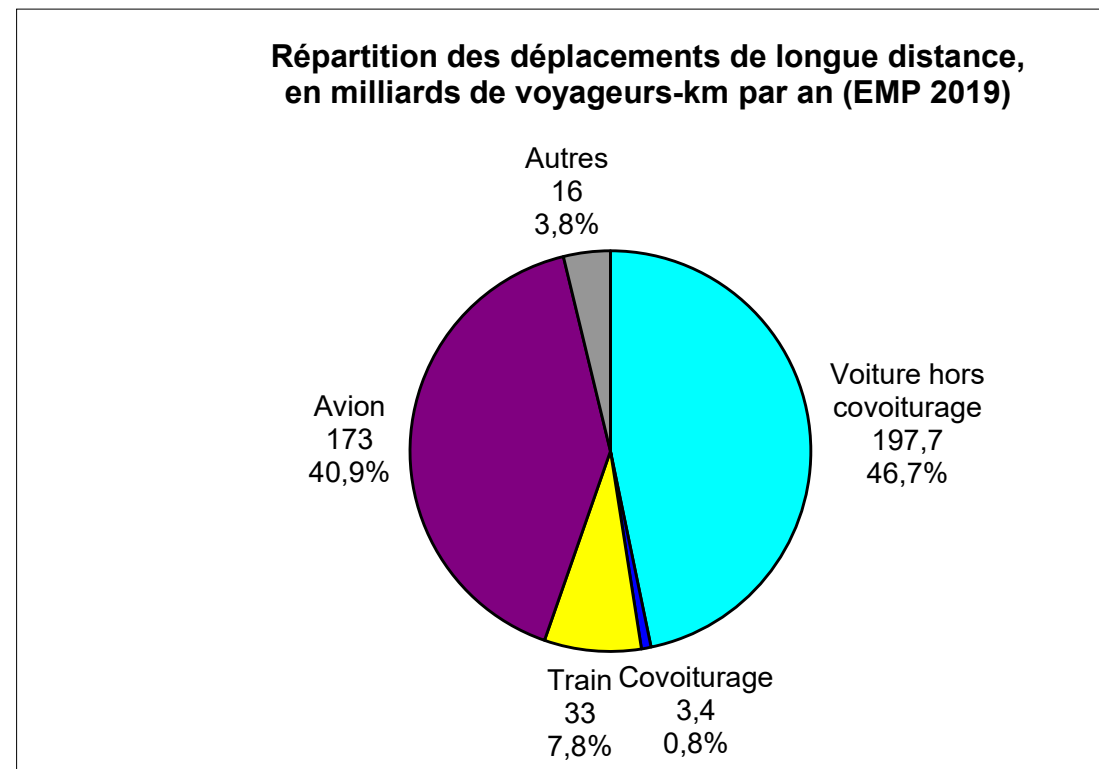
Covoiturage local

- Covoiturage local = à moins de 80 km à vol d'oiseau du domicile.
- ≈ 2 millions de déplacements (mouvements de personnes) par jour, ≈ 580 millions par an.
- Part modale $\approx 1,1$ %.
- ≈ 22 millions de voyageurs-km par jour, $\approx 6,5$ milliards par an, soit $\approx 1,4$ % du total.
- Principal motif de covoiturage : les loisirs (graphique ci-dessous).
- Mise en relation : 97 % par les réseaux personnel et professionnel, 2 % via les sites internet et les applications.



Covoiturage longue distance

- Longue distance = à plus de 80 km à vol d'oiseau du domicile.
- ≈ 10 millions de déplacements par an.
- Part modale $\approx 1,2$ %.
- $\approx 3,4$ milliards de voyageurs-km par an, soit $\approx 0,8$ % du total (graphique ci-dessous).
- Principal motif de covoiturage : loisirs / vacances.
- Mise en relation : 71 % par les réseaux personnel et professionnel, 27 % via les sites internet et les applications.



Total covoiturage

- \approx 590 millions de déplacements (mouvements de personnes).
- \approx 1,1 % du nombre total de déplacements.
- \approx 2,5 % des déplacements en covoiturage passent par les plateformes.
- \approx 230 millions de trajets (mouvements de véhicules).
- \approx 9,9 milliards de voyageurs-km.
- \approx 3,7 milliards de véhicules-km.
- \approx 0,9 % de la circulation des voitures françaises.
- \approx 0,6 % de la circulation tous véhicules inclus, y compris étrangers.



Dépenses publiques en faveur du covoiturage



Politiques nationales de covoiturage

Coup de pouce CEE Covoiturage

- Versé par des entreprises du secteur de l'énergie \Rightarrow Ce n'est pas une aide publique.
- 2 aides : covoiturage courte et longue distance.
- 25 € dès le premier trajet, 75 € ensuite, voire davantage pour certains opérateurs.
- S'adressent en théorie aux « primo-conducteurs », mais fort effet d'aubaine (il suffit de ne pas avoir reçu de chèque cadeau CEE ou de carte carburant depuis 3 ans de la part de BlaBlaCar, Klaxit et Karos).
- Total 2023 > 45,2 M€ (courte distance > 16,4 M€, longue distance > 28,8 M€).
- Barèmes très favorables et non justifiés (ex. : 42 000 km en voiture évités pour chaque nouveau covoitureur longue distance) \Rightarrow mesure partiellement annulée par le Conseil d'Etat.
- Opération très rentable pour les entreprises du secteur de l'énergie (coût des CEE covoiturage inférieurs au prix du marché) et les opérateurs de covoiturage (\approx 30 % du montant des CEE sont reversés aux covoitureurs).



Aides publiques

- Fonds Vert Covoiturage = 25,1 M€.
- Autres subventions : montant non connu.
- Forfait mobilités durables covoiturage :
 - ✓ 0 à 700 € par an dans le privé, 0 à 300 € dans le public.
 - ✓ Non soumis aux cotisations sociales ni à l'impôt sur le revenu.
 - ✓ Manque à gagner ≈ 86 M€ pour les organismes sociaux et ≈ 17 M€ pour l'Etat.
- Startup Registre de preuve de covoiturage = 0,3 M€ (300 000 €).
- Etudes = 0,035 M€ (35 000 €).
- Aides à l'emploi dans les associations de covoiturage $\approx 0,2$ M€.
- Moyens humains internes (ministère des Transports, ADEME, Cerema) $\approx 0,5$ M€.



Dépenses publiques totales des politiques nationales de covoiturage

- Les subventions sont comptées dans les dépenses des collectivités locales, au chapitre suivant.
- Etat \approx 18 M€ (hors subventions).
- Organismes sociaux \approx 86 M€.
- Total \approx 104 M€.



Politiques locales de covoiturage

- Voies réservées = 16,1 M€.
- Aires de covoiturage ≈ 30 à 40 M€.
- Incitations financières versées aux covoitureurs ≈ 23 M€.
- Lignes de covoiturage ≈ 15 à 20 M€.
- Autostop organisé ≈ 0,6 à 1 M€.
- Plateformes internet et prestations annexes ≈ 8 à 10 M€.
- Covoiturage solidaire ≈ 0,4 à 0,6 M€.
- Communication ≈ 1 à 1,5 M€.
- Forfait mobilités durables 0,4 à 0,6 M€.
- Moyens humains internes ≈ 3,5 à 7 M€.



Voie réservée © Nantes Métropole



Ligne de covoiturage © SMMAG



Autostop organisé © surveillers.fr



Covoiturage solidaire © éhop

Dépenses publiques totales des politiques locales de covoiturage

- ≈ 100 à 123 M€, subventions incluses.
- Participation de l'Etat et de l'Europe :
 - ✓ Fonds Vert Covoiturage = $25,1$ M€.
 - ✓ Autres subventions : non connues, probablement moindres.
 - ✓ Voies réservées = $8,9$ M€.
 - ✓ Total estimatif ≈ 40 à 45 M€.
- Participation des collectivités locales ≈ 60 à 78 M€.

Dépenses publiques indirectes

Fiscalité et cotisations sociales

Manque à gagner

- Manque à gagner lié à l'écart entre le coût réel de la voiture et le barème fiscal $\approx 1,1$ M€ dont $\approx 0,4$ M€ pour l'Etat et $\approx 0,7$ M€ pour les organismes sociaux.

Fraudes

- Dépassement du barème fiscal $\approx 0,5$ M€ (Etat $\approx 0,2$ M€ ; org. sociaux $\approx 0,3$ M€).
- Transport de passagers lors de déplacements professionnels $\approx 4,7$ M€ (Etat $\approx 1,8$ M€ ; organismes sociaux $\approx 2,9$ M€)..
- Détour rémunéré $\approx 0,016$ M€ (Etat $\approx 0,006$ M€ ; organismes sociaux $\approx 0,01$ M€).
- Majoration des frais réels pour les déplacements domicile-travail $\approx 39,5$ M€ (Etat).
- Total fraudes $\approx 44,7$ M€ dont $\approx 41,5$ M€ pour l'Etat et $\approx 3,2$ M€ pour les organismes sociaux.

Usure des infrastructures routières

- Hausse du poids des véhicules \Rightarrow surcoût $\approx 47,8$ M€.
- Baisse du trafic \Rightarrow économie $\approx 37,2$ M€.
- Surcoût net $\approx 10,6$ M€
- Répartition : Etat $\approx 2,1$ M€, collectivités locales $\approx 5,8$ M€, sociétés d'autoroutes (privées) $\approx 2,7$ M€.

Perte de recettes des transports collectifs

- Covoiturage local ≈ 12 M€.
- Covoiturage longue distance ≈ 70 M€.
- Total ≈ 82 M€
- Répartition : Etat ≈ 8 M€, collectivités locales ≈ 15 M€, SNCF (privée) ≈ 59 M€.



Total dépenses publiques indirectes

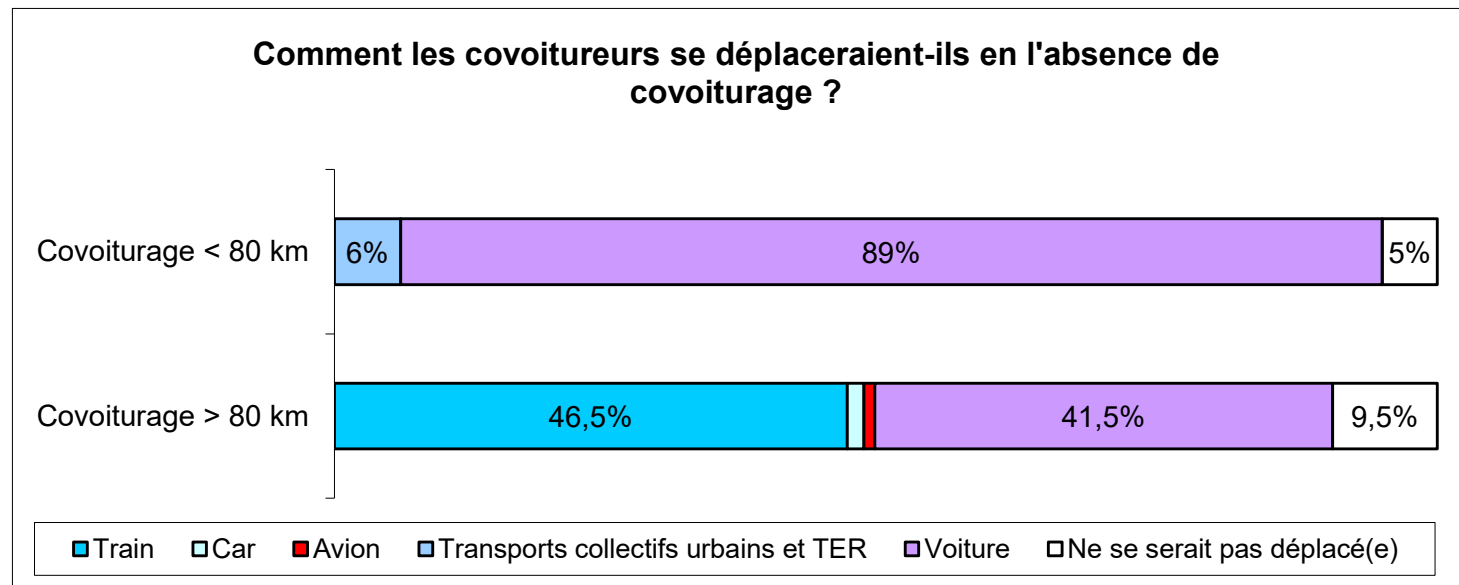
- Total \approx 77 M€.
- Etat \approx 52 M€.
- Collectivités locales \approx 21 M€.
- Organismes sociaux \approx 4 M€.



Externalités monétarisables

Reports modaux et déplacements induits

- Données 2015 (pas d'enquête nationale plus récente).
- Covoiturage local : surtout du report modal depuis la voiture.
- Covoiturage longue distance : concurrence fortement le train.



Emissions de gaz à effet de serre

- Covoiturage local $\approx 0,34$ Mt équivalent CO₂ évités.
- Covoiturage longue distance $\approx 0,16$ Mt équivalent CO₂ générées.
- Solde $\approx 0,18$ Mt équivalent CO₂ évités.
- Economie $\approx 27,8$ M€.

Consommation d'énergie

- Solde $\approx 66\ 000$ tonnes équivalent pétrole économisées.
- Economie $\approx 38,7$ M€.

Accidents corporels de la circulation

- Solde des accidents en covoiturage et des accidents évités grâce aux reports modaux $\approx + 5$ tués, + 44 blessés hospitalisés et + 280 blessés légers.
- Coût $\approx 43,3$ M€.

Bilan

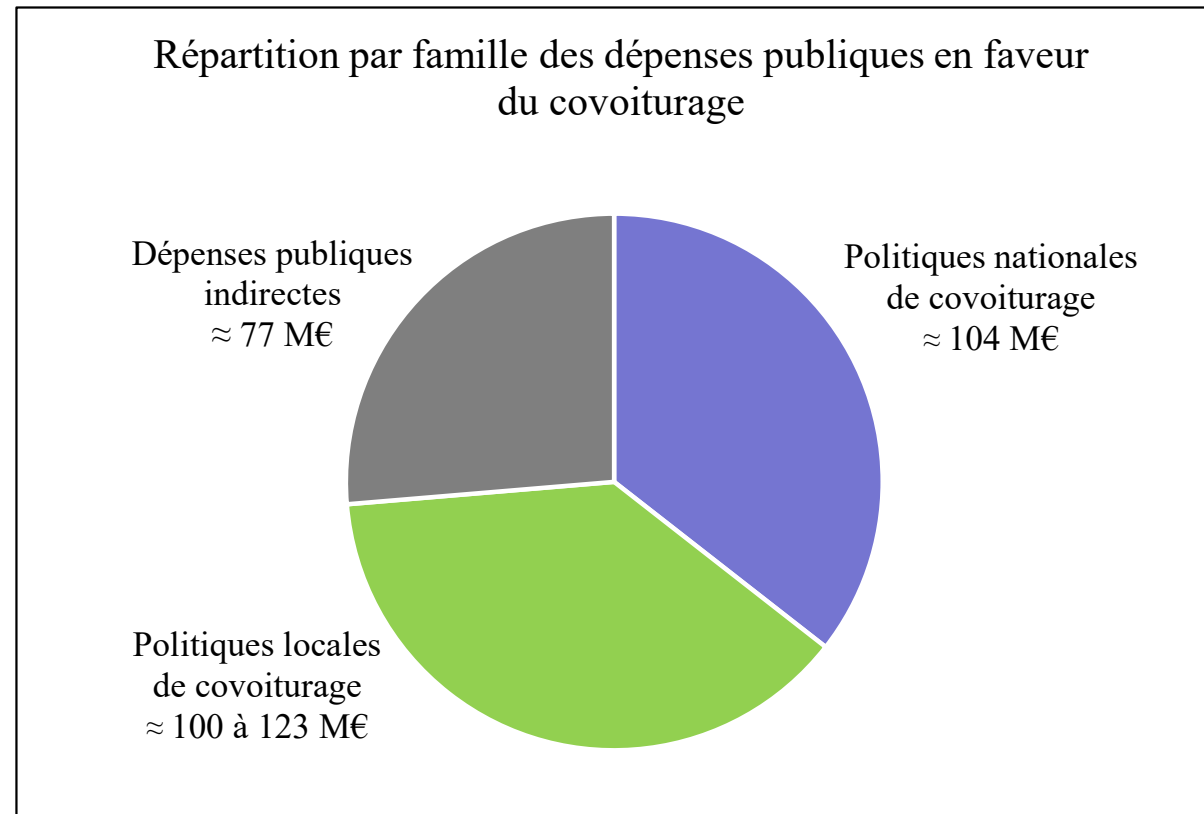
- Economie $\approx 23,2$ M€.



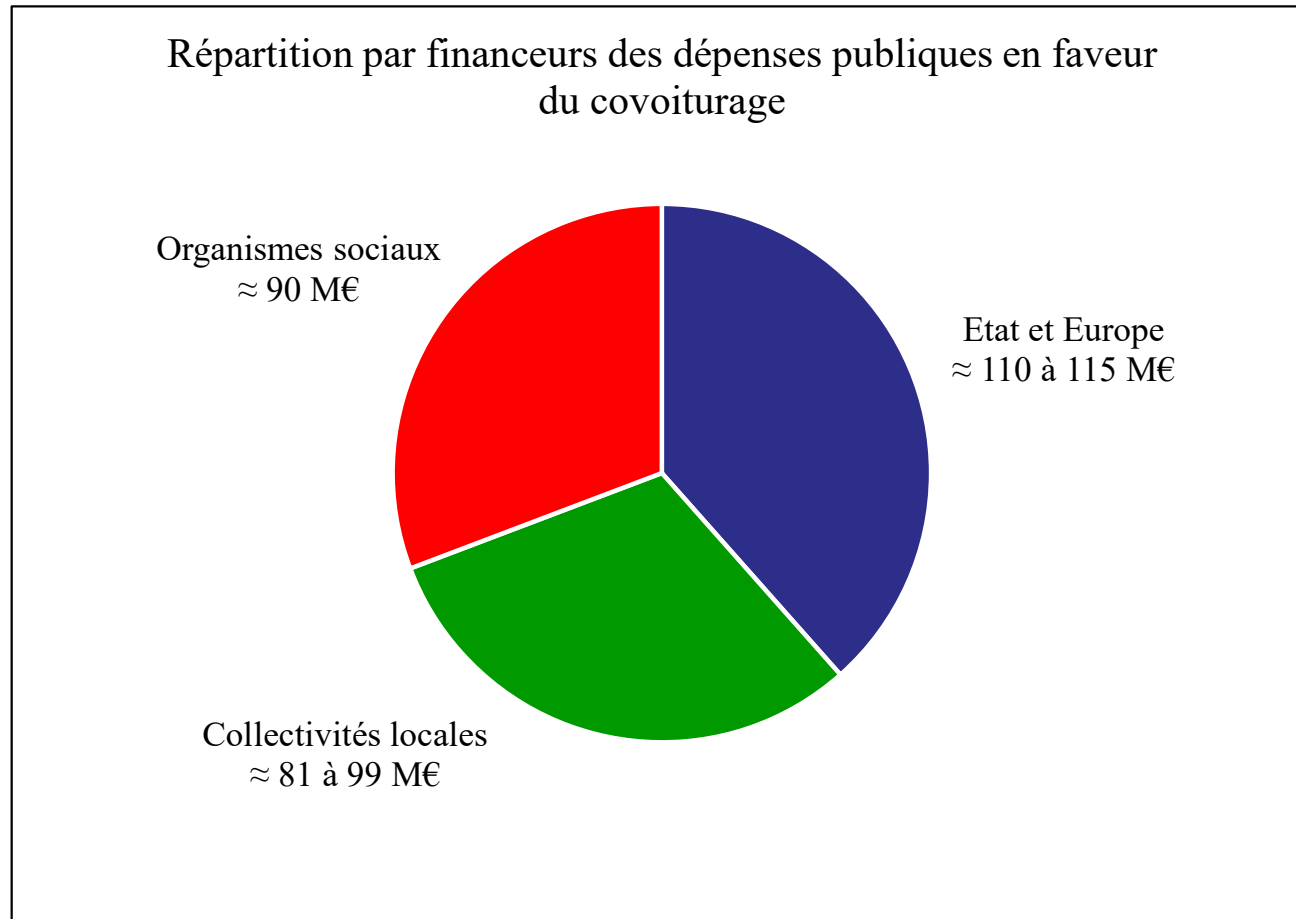
Synthèse

Total hors externalités monétarisables

- Proche de 300 M€ (≈ 281 à 304 M€).
- Répartition à parts proches entre les politiques nationales de covoiturage, les politiques locales et les dépenses publiques indirectes.



- Répartition à parts proches entre l'Etat et l'Europe, les collectivités locales et les organismes sociaux.



Les 5 plus gros postes

- Forfait mobilités durables ≈ 103 M€.
- Fraudes fiscales et sociales ≈ 45 M€.
- Aires de covoiturage ≈ 30 à 40 M€.
- Incitations financières versées aux covoitureurs ≈ 23 M€.
- Perte de recettes des transports collectifs ≈ 23 M€.
- Ces 5 postes représentent 80 % du total.



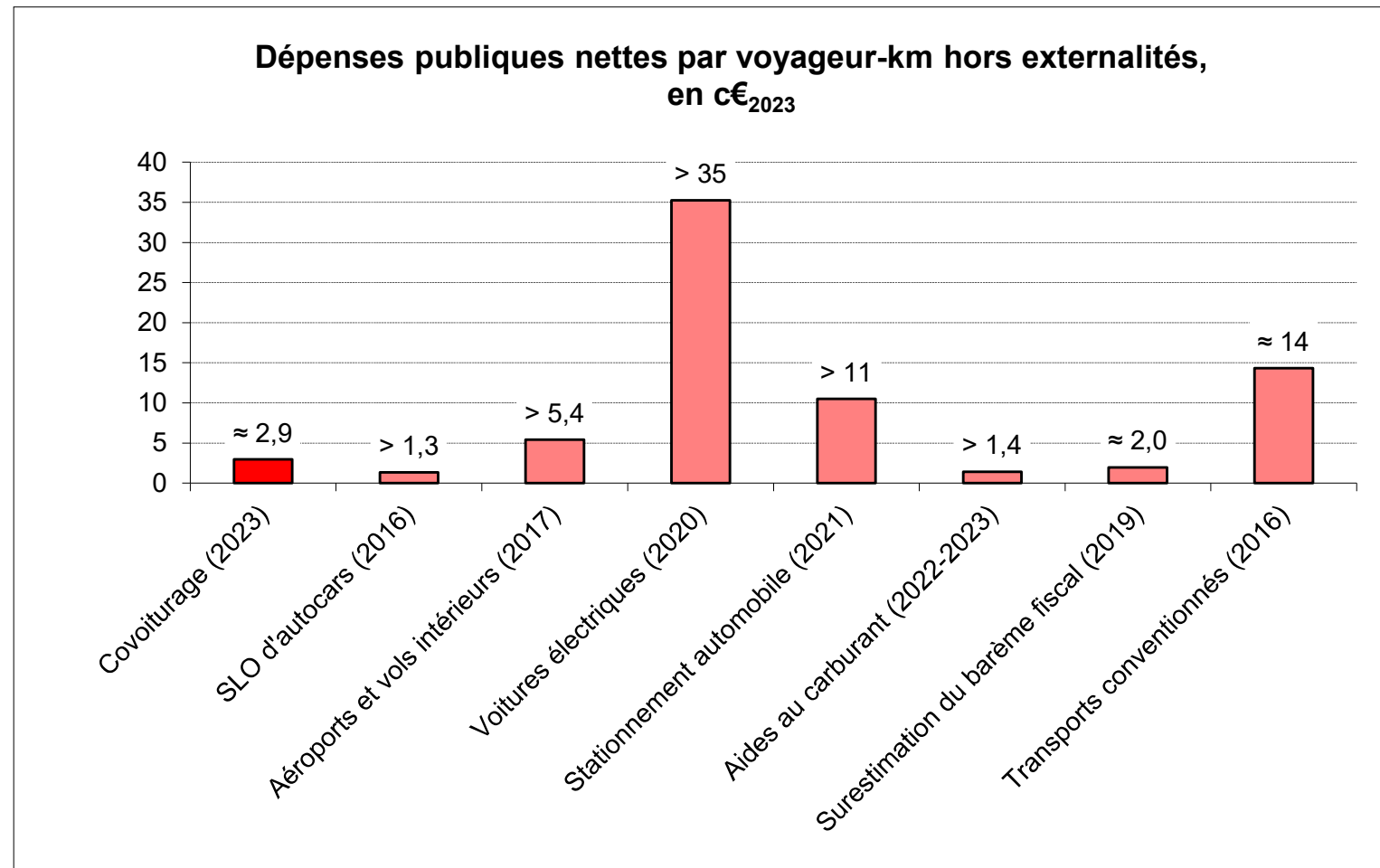
Avec les externalités monétarisables

- ≈ 257 à 280 M€.



Comparaison avec les autres modes de déplacement

- Comparaison des dépenses publiques par voyageur-km, hors externalités.
- Comparaison avec les modes de déplacement ayant fait l'objet d'une monétarisation. Monétarisation partielle pour la voiture.
- Covoiturage $\approx 2,9$ centimes par voyageur-km, en milieu de classement.



Recommandations

- La plupart des dépenses publiques en faveur du covoiturage sont, dans leur principe, tout à fait pertinentes, notamment parce qu'elles concernent le covoiturage local, dont le bilan environnemental est positif.
- Il convient d'agir en priorité sur :
 - ✓ Les fraudes fiscales et sociales (coût élevé, raisons éthiques) ⇒ faire des contrôles fiscaux et sociaux.
 - ✓ Les incitations financières versées aux covoitureurs (coût élevé, effet d'aubaine pour les covoitureurs qui covoituraient déjà, peuvent concurrencer des modes de déplacement plus vertueux) ⇒ définir de critères pertinents et plafonner les aides.
 - ✓ Le Coup de pouce CEE Covoiturage (même s'il s'agit d'une aide privée) ⇒ cibler uniquement les nouveaux covoitureurs et revoir son mode de calcul et la répartition des fonds entre les entreprises concernées et les covoitureurs.
 - ✓ Le covoiturage longue distance dans son ensemble (externalités négatives, concurrence les transports collectifs conventionnés) ⇒ à ne pas encourager par la puissance publique, en l'état actuel des choses.

Merci de votre attention

Contact : Bruno CORDIER

ADETEC – Bureau d'études en transports et déplacements

86 quai Féron 63150 La Bourboule

Tél. : 04 73 65 94 24 / 07 83 42 16 86

Email : bcordier.adetec@orange.fr

www.adetec-deplacements.com

